

CCP Mobiliser les activités socio-sportives comme outil d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité

RS7727 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332t, 335
Formacode(s)	15466, 15454
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2029

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Certificat Complémentaire Professionnel "Mobiliser les activités socio-sportives comme outil d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité" s'inscrit dans un contexte de transformation du secteur sportif, marqué par la diversification des publics, l'émergence de nouvelles attentes sociales, et la reconnaissance croissante du sport comme levier d'inclusion.

Ce certificat s'adresse aux éducateurs sportifs souhaitant développer des compétences complémentaires pour intervenir auprès de publics fragilisés.

L'acquisition de ces compétences socio-sportives via ce CCP permet l'encadrement de publics en situation de vulnérabilité et la mise en œuvre d'actions d'insertion par le sport. Ce certificat contribue à l'évolution professionnelle et à l'employabilité des éducateurs sportifs, tout en répondant aux besoins exprimés par les structures sportives et sociosportives.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les publics en situation de vulnérabilité et leurs lieux de vie et/ou de rassemblement, en collaboration avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur des informations terrain, afin de proposer des activités socio-sportives formelles et/ou informelles favorisant leur participation.

Établir un premier contact avec les publics en situation de vulnérabilité en adoptant une posture et une communication adaptée à ce type de public afin de créer et de maintenir une relation de confiance à même d'engager ces publics à adhérer régulièrement et sur le long terme aux activités socio-sportives

Identifier les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité, à partir d'une analyse approfondie de leur situation et en prenant en compte les résultats des échanges avec les individus, afin de concevoir un cadre d'accompagnement adapté et de déterminer les objectifs des futures actions socio-sportives adaptés aux besoins des publics ciblés.

Concevoir des cycles de séances d'activités socio-sportives en formulant des objectifs spécifiques et adaptés aux besoins du public ciblé en mettant en place un apprentissage progressif afin de favoriser l'engagement et le développement des compétences psychosociales.

Animer des séances d'activités socio-sportives à partir des objectifs définis en ayant recours à des modalités pédagogiques adaptées au public ciblé, en ajustant ces modalités selon les situations, en créant des moments d'échanges afin de favoriser le développement et le transfert des compétences psychosociales.

Evaluer les avancées des publics accompagnés lors des séances d'activités socio-sportives en effectuant des bilans individuels et collectifs, en utilisant les échanges avec les participants, en observant les changements de

comportements individuels et dans le collectif afin d'ajuster ses interventions et de fournir un soutien individualisé. Repérer les différents acteurs de droit commun du territoire en réalisant un référencement des institutions et structures locales interagissant avec le profil des publics accompagnés afin d'établir et maintenir un réseau de partenaires contribuant à la prise en charge globale de ces publics.

Assurer un rôle de médiation entre les référents, les partenaires impliqués dans l'accompagnement, et le public ciblé en initiant et facilitant des mises en relation afin de maintenir un dialogue régulier tout en prévenant et résolvant les conflits.

Identifier les besoins spécifiques du public accompagné, en réalisant des diagnostics individuels ou collectifs et en les orientant vers les dispositifs et institutions appropriés, afin de faciliter leur accès aux droits et une prise en charge individualisée.

Assurer le suivi du public accompagné en maintenant un contact régulier avec leurs référents pour mesurer l'évolution dans leur parcours et ajuster les interventions en fonction des besoins spécifiques.

Contribuer à la conception de projets socio-sportifs au sein de sa structure en mobilisant les dispositifs de droit commun et les personnes ressources du territoire pour favoriser l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, l'accès à l'entrée en formation du CCP Mobiliser les activités socio-sportives comme outil d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité est conditionné par la possession d'une certification inscrite au Code du Sport ou figurant aux arrêtés de droits acquis d'un niveau 4 minimum et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une certification inscrite au Code du Sport ou figurant aux arrêtés de droits acquis d'un niveau 4 minimum et disposer d'une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour.

Le candidat devra répondre à la totalité des exigences d'entrée en formation mentionnées dans le règlement de la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport après publication de l'arrêté de représentativité des organisations syndicales et patronales dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers de la Certification.

Les jurys pléniers sont composés de trois personnes ainsi réparties :

- Un représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant des employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant du délégataire.

Le représentant du délégataire ne doit pas être intervenu à quelque titre que ce soit auprès des candidats (responsable pédagogique de la session, évaluateur, formateur...).

Le jury plénier ne peut valablement délibérer que si l'ensemble des trois membres est présent. Cette condition constitue le quorum.

Un représentant de l'organisme de formation de la session concernée pourra être invité et entendu par le jury plénier. Ce représentant n'aura pas droit de vote et ne participera pas au délibéré du jury plénier.

Base légale

Date de décision

30/09/2026

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2029
Date de dernière délivrance possible	30/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	19	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

OC Sport - L'Organisme Certificateur de la branche du sport

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7727/>